



L'an deux mille vingt-deux, le 15 février à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 11 février, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre Quiberon sous la présidence Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. MADEC Gilles, Mme FRELAUT Renée, M. LE LEUCH Eric, M. CHEVALIER Philippe, Mme MORIZON Elisabeth, Mme MARLIER Marie Jeanne, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. PRONO David (arrivé à 19h15), Mme JOSSIC Katell, Mme JOZAN Marine, M. LE PADELLEC Maxime, Mme BERTHO Florence.

Absents excusés et procurations :

Mme FIGLAREK Sylvie (procuration à FRELAUT Renée)
M. ARTIGE Jean François (procuration à CHEVALIER Philippe)
M. PRONO David (procuration à LE LEUCH Eric jusqu'à 19h15)
M. DROUOT Sébastien (absent non excusé)
Mme LUCAS Valérie (procuration à JOZAN Marine)

Nombre de conseillers en exercice : 19 **présents :** 14 - 15 à compter de 19h15

Procurations : 4 puis 3 à compter de 19h15 **Votants :** 18

Date de convocation : 11 février 2022

Secrétaire de séance : François SERMIER

ENVIRONNEMENT

2022- 001. CREATION D'UNE RESERVE DE VAGUES A SAINT-PIERRE QUIBERON

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Préambule

L'association France Hydrodiversité propose de créer la première réserve de vagues française sur le site naturel de la Côte Sauvage à Saint-Pierre Quiberon. L'objectif est de préserver et promouvoir la richesse et la qualité des vagues.

Quiberon, un site naturel exceptionnel

La géologie et la tectonique du sud de la Bretagne ont favorisé l'apparition des granites et des leucogranites. La façade ouest de la presqu'île de Quiberon est restée sauvage et offre un paysage de falaises, de pointes, de criques, d'îlots et de points de vue exceptionnels. Cette Côte Sauvage est reconnue pour sa biodiversité marine, floristique, faunistique et ornithologique remarquable.

Un tourisme historique

Le tourisme est apparu sur la presqu'île à la fin du 19ème siècle. Dès ses débuts, la qualité de l'air marin, les bienfaits des bains de mer et la beauté des paysages maritimes créent de l'attractivité. La construction des infrastructures touristiques a rapidement accéléré ce

développement (chemins de fer, hôtels, routes, restaurants, commerces, casino, etc.). Au fil des décennies, l'attractivité des espaces naturels et en particulier la Côte Sauvage est devenue primordiale. Aujourd'hui le tourisme joue un rôle économique majeur sur la presqu'île, et la valorisation des espaces naturels est devenu un axe de développement économique.

Le tourisme sportif

Le sport représente une attractivité touristique. Le GR34 attire les randonneurs du monde entier, et le chemin qui domine la Côte Sauvage sur presque 8 kilomètres est incontournable. Les randonneurs sont nombreux à apprécier les paysages et le spectacle des vagues. Les sports nautiques se développent également. Par ailleurs, les bains de mer et la voile y sont des activités prisées par les touristes depuis fort longtemps. Enfin le surf est apparu dans les années 60. Il s'est popularisé à la fin des années 90 et connaît un développement fulgurant depuis dix ans. Aujourd'hui, c'est un atout touristique qui attire de nombreux touristes (surfeurs débutants, occasionnels ou experts). Le surf, pratiqué toute l'année, représente désormais un pilier économique important (écoles de surf, surfshops, artisans, commerçants, hébergements touristiques).

Les vagues exceptionnelles de la Côte Sauvage

Le site de la Côte Sauvage offre des vagues parmi les meilleures du pays.

Sa position géographique et sa bathymétrie favorisent la captation de la houle de l'Atlantique de sud-ouest à nord-ouest. L'endroit reçoit des vagues toute l'année, avec de grosses houles en automne et en hiver. Le relief sous-marin du plateau continental est favorable à cet endroit, il limite le ralentissement de la houle. Elle est donc plus grosse et plus puissante. La géologie des fonds stabilise une série de bancs de sables entre Port Bara et la pointe du Percho. Ses bancs de sable stabilisés offrent un déferlement idéal pour les vagues à certains moments de la marée. C'est un spot de surf réputé au niveau européen.

Sensibilisation à la préservation des vagues de la Côte Sauvage

Il est important de sensibiliser le public à la préservation de ce monument naturel que représentent les vagues en ces lieux. Le public doit mieux comprendre l'intérêt des vagues pour les femmes, les hommes et la nature. Il est également très important de rappeler les dangers que représentent ces vagues.

L'objectif fondamental est de reconnaître ces lieux exceptionnels, de les protéger et de les conserver, qu'il soit comptabilisé comme facteur de développement durable pour la population locale. A l'exemple de pays où cela a commencé à être appliqué comme l'Australie, la Nouvelle Zélande, les USA, l'Espagne et le Pérou, la commune pourrait reconnaître l'existence de « réserve de surf » et établir des échelles spatiales de niveau international à un niveau régional. Cela assurerait la conservation des spots et permettrait de les considérer comme ressources qualitatives bénéficiant à nos côtes.

En définitive, il s'agit de valoriser, d'informer et de continuer à profiter, avec l'aide de tous.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE DE SIGNER la Déclaration et reconnaissance d'utilité publique de la "Réserve de vagues de Saint-Pierre Quiberon" qui inclut la zone de vagues d'intérêt particulier (voir cartographie en annexe) pour la pratique du surf et du tourisme en général dans la commune. La création de la notion de "Réserve de vagues" est un titre ou une dénomination propre avec laquelle la commune de Saint-Pierre Quiberon reconnaît le caractère spécial de la zone citée et la haute valeur stratégique pour les intérêts

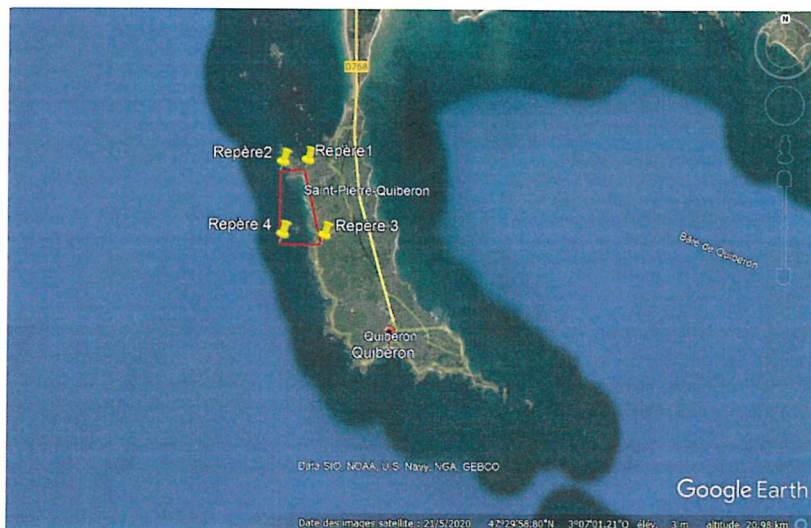
environnementaux et socio-économiques. À travers cette déclaration, et dans le domaine des compétences légales, cela implique le développement d'actions nécessaires pour garantir la valorisation, la divulgation et la conservation du périmètre en question, étant donné qu'il constitue un patrimoine unique et une ressource naturelle, sportive, socio-économique et culturelle.

- DECIDE DE RATIFIER le MANIFESTE POUR LA PROTECTION DES VAGUES, qui constitue une déclaration publique de la valeur et de la nécessité de la conservation des vagues de la Côte Sauvage à Saint-Pierre Quiberon comme un patrimoine et une ressource naturelle, sportive, socio-économique et culturelle de France.

- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.



A Saint Pierre Quiberon
Le 16 février 2022
Le Maire, Stéphanie DOYEN



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602343-20220215-D2022_0001-DE

